



PAY-PLAN 2001

La C.F.T.C. dénonce le PAY-PLAN 2001 de France Télécom EGT.

La direction nous avait assurés le 20 décembre 2000 que la négociation se déroulerait en toute transparence.

Deux jour après la signature un petit livret (**intitulé coopération AE/EGT**) a ou aurai dû être distribué à l'ensemble des commerciaux, dans lequel on pouvait lire avec stupéfaction qu'exceptés les trois produits prioritaires (Fax, Visioconférence et Conférence téléphone), il fallait obtenir un "GO" des AE FT pour aller démarcher le client :

Bien vu la Transparence.

TRENTE SEPT commerciaux ont refusé de signer leur PAY-PLAN, ce qui paraît logique à la lecture du petit livret.

Après quelques réunions de suivie, la CFTC a fait remarquer à la direction d'EGT que celle-ci ne pouvait pas, dans l'état actuel, **nous garantir l'application du PAY-PLAN** tel qu'il avait été signé, sans consulter les AE.

Ce qui ne reflète pas **l'esprit dans lequel il a été négocié.**

Aujourd'hui la direction d'EGT a convoqué les commerciaux qui ont refusé de signer afin de prendre **une sanction disciplinaire** à leur encontre. **Cela est inadmissible.**

Il est vrai que, fort de leur bon droit et pour le faire reconnaître, vingt d'entre eux ont **assigné l'entreprise au tribunal des prud'homme.**

La position de **la C.F.T.C.** est **claire et sans contour:**

- **Elle défendra toujours les salariés qui sont dans leur droit.**
- **Elle utilisera tous les moyens nécessaires pour faire respecter le droit de chacun.**
- **Elle demandera au CE d'EGT de mettre France Télécom EGT en droit d'ALERTE, car nous ne sommes plus commercialement et financièrement autonome mais dépendant du bon vouloir des AE .**

La C.F.T.C. soutient et apportera toute l'aide nécessaire aux commerciaux qui ont refusé leur PAY-Plan 2001

Tel :06 08 16 64 93